

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance** : Mme LEMBEZAT

**24 – 22 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car, lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

A - Résultat de fonctionnement	B - Résultat d'investissement	C - Restes à réaliser dépenses d'investissement	D - Restes à réaliser recettes d'investissement	Besoin de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture besoin de financement	Excédent fonctionnement reporté au 002	Excédent investissement reporté au 001
+ 10 531,85 €	+ 34 640,82 €	- 62 440,80 €		- 27 799,98 €	+ 10 531,85 €		+ 34 640,82 €

Après avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte Suzanne, qui s'est réuni le 26 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 7 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE, DELTEIL), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :**

En report d'investissement (article 001), un excédent de + 34 640,82 €.

En couverture du besoin de financement (article 1068) réserve de + 10 531,85 €, soit l'excédent de fonctionnement dans sa totalité.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20240402-24DEL22-DE



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Publiée le**